

DEPARTEMENT DU
DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
BESANCON

CANTON DE
BAUME LES DAMES

N°09 / 2022

OBJET :

Affectation du résultat

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le 20/03/2022 que la convocation du conseil avait été faite le 11/03/2022 que le nombre de conseillers en exercice est de Exécution des articles L2121-10, L2121-17, L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

VOTE : 11

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE D'AUTECHAUX
25110

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 17/03/2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le 17/03/2022 à 20h, le Conseil Municipal de la commune d'AUTECHAUX s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BRUNELLA, Maire.

Etaients présents : Jean-Yves BRUNELLA, Cyril BLANCHOT, Sophie LEPARLIER, Séverine VOIDEY, Jacqueline JEANNENOT, Hervé JEANNENOT, Annie ANDRE, Jean-Luc DORNIER, Jean-Claude RONDOT, Olivier SOREZ, Claude GARNERET

Absents : Néant

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Mr Claude GARNERET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

M. le Président a déclaré la séance ouverte.

A la clôture de l'exercice 2021, le résultat comptable à affecter s'élève à la somme de : **819 207.30 €**

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de **208 483.76 €** au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en couverture du déficit d'investissement de clôture.

Le solde, soit la somme de **610 723.54 €**, est repris au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Préfecture du Doubs

Le Maire,
Jean-Yves BRUNELLA

Reçu le 24 MARS 2022



Contrôle de légalité



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :